

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2021

-Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Nicolas DEUQUET, Isabelle EVRARD, David LAMOUREUX, Xavier DEVAUX, , Arnela SALKANOVIC-TESSIER, Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI, Rémi DURIN, Françoise DEMONJA.

-Membres Excusés : Monsieur Sylvain MAUCHAUSSAT a donné pouvoir à Monsieur Didier LAMOUREUX.

-Madame Isabelle EVRARD est nommée secrétaire de séance.

-Adoption du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2021:

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil du 27 mai 2021.

-Informations du maire dans le cadre de ses délégations:

Pas d'objet.

-Ajout d'une délibération à l'ordre du jour:

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : « Sorties nature avec le CPIE ». Le conseil municipal à l'unanimité autorise cet ajout.

Monsieur le Maire annonce le retrait de l'ordre du jour de la délibération « achat de matériel de cantine » car la commune ne peut pas bénéficier de subvention dans le cadre du plan de relance pour l'aide en faveur des cantines scolaires puisque la commune ne perçoit pas la dotation de solidarité rurale Cible (DRS Cible).

ORDRE DU JOUR :

1- Achat d'un tracteur tondeuse – Plan de financement

Monsieur Lamoureux, 3ème Adjoint, informe l'assemblée qu'il convient de changer le tracteur tondeuse du service technique. Plusieurs devis ont été reçus. Monsieur Lamoureux présente le coût du matériel le plus adéquat (société Micard) propose le plan de financement suivant :

Tracteur compact diesel JH	:	14 930.00 €
Bac de ramassage	:	6 400.00 €
Porte masse	:	190.00 €
8 masses	:	380.00 €
Total	:	21 900.00 € HT (26 280.00€ TTC)
Reprise de l'ancien tracteur	:	12 300.00 € (14 760.00€ TTC)

Soulte	:	9 600.00 € (11 520.00€ TTC)
Crédit collectivités (société)	:	9 600.00 € (11 520.00€ TTC)
(emprunt à taux 0.00 sur 4 ans, soit 2 880.00€ d'annuité, 1ère annuité en 2021)		
Fonds propres	:	0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide de l'achat du tracteur à la société Micard ;

Accepte le plan de financement ainsi présenté ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires aux effets ci-avant exposés, les crédits ayant été prévus au budget primitif 2021.

Evoquant le matériel communal Monsieur Nicolas Deuquet signale qu'une tronçonneuse ne fonctionne pas bien et serait dangereuse. Le personnel sera consulté concernant cette machine.

2- Travaux bloc Mairie-Ecole-Cantine-Logements : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur Lamoureux, 3ème adjoint présente au Conseil Municipal les résultats des études diagnostics réalisées sur le corps du bâtiment mairie-école-logements-cantine, avec une faisabilité potentielle de chaufferie bois pour l'ensemble du corps du bâtiment. Les deux études sont réalisées par le bureau d'étude ABC Energie (Châteauroux) et concluent à la faisabilité d'un projet ambitieux.

Il s'agit principalement de la rénovation thermique du bâtiment qui peut être associée à la création d'une chaufferie automatique au bois et de son réseau secondaire pour les besoins de chauffage de : la mairie, les logements, l'école et la cantine.

Le projet de rénovation globale du bâtiment, en plus de la dimension énergétique doit identifier clairement les travaux nécessaires à l'obligation d'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) aux personnes handicapées, les travaux de modifications ou de réaménagements conséquents des différentes entités notamment la mairie. Il s'agira donc de réaliser une opération de travaux de rénovation thermique et, le cas échéant, de création d'une chaufferie automatique aux bois. Le montant global des travaux relatifs à cette opération, pour le scénario envisagé par les études (diagnostic) est de 321 000.00€ HT dont :

201 000.00 € HT pour la rénovation thermique et ;

120 000.00 € HT pour la chaufferie bois et le réseau qui lui est associé.

Le montant global (321 000.00 € HT) englobe, en plus des travaux, la part de l'ingénierie du projet (maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination SPS, etc.). Le conseil municipal, sous la présidence de M. le Maire, estime nécessaire d'engager le projet en partenariat avec le SDEC, qui agit en qualité de d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, la gestion de l'ingénierie sera déléguée au SDEC pour une meilleure implication du Syndicat dans le processus, à hauteur de 10% (environ) du montant de l'opération (321 000.00 €HT) soit 32 100.00€ HT. Les marchés de travaux resteront toujours sous la maitrise d'ouvrage directe de la commune. Le projet de rénovation thermique et de création d'une chaufferie automatique au bois de la commune de La Celle Dunoise peut être donc confié au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui définit les termes de la collaboration. La gestion de l'ingénierie du projet sera déléguée au SDEC.

Le SDEC se chargera, en collaboration directe avec la commune, des aspects techniques, administratifs et financiers du projet (marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination SPS, recherche de subventions, suivi des travaux, entre autres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins deux abstentions:

décide d'engager la réalisation du projet de rénovation thermique du corps de bâtiment et de création d'une chaufferie automatique au bois ;

délègue la gestion de l'ingénierie du projet au SDEC ;

autorise le Maire à signer la convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEC qui se charge de l'exécution du dossier ;

autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

3- Appel à manifestation d'intérêt : Plan guide de développement des paysages de la Vallée des Peintres.

Monsieur le Maire rappelle la démarche collective de valorisation de la Vallée des Peintres initiée en 2015 par le Conseil Départemental, complétée avec le travail de recherche sur la Vallée au travers d'une étude paysagère menée en 2017. Des fiches action listant 15 sites considérés comme stratégiques pour l'élaboration d'un « plan guide du développement des paysages de la Vallée des Peintres » ont été créées avec pour chacun des aménagements paysagers à prévoir afin de replacer la rivière Creuse au cœur de l'identité de la Vallée.

Parmi les 15 sites stratégiques, 2 pourront au final être choisis par le comité de sélection : 1 en Creuse et 1 dans l'Indre. Ces sites choisis pourront faire l'objet d'une étude paysagère par l'équipe Initial Paysagistes qui proposera dans un deuxième temps des aménagements doux en bord de rivière Creuse au cœur de l'identité de la Vallée. Monsieur le Maire présente les 2 fiches action proposées pour la commune de La Celle Dunoise : la jetée et la plage du Vallon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Valide la participation de la Commune de La Celle Dunoise à l'Appel à manifestation d'Intérêt,

Parmi les fiches action présentées, il choisit le projet : la plage du Vallon.

Mandate le Maire à porter la candidature communale au projet fiche actions plan guide et à engager la commune, si elle est lauréate dans une démarche avec INITIAL Paysagistes, entre les mois d'octobre 2021 et octobre 2022 pour :

Définir un cahier des charges qui respectera les principes énoncés page 32 du plan-guide mentionné, ainsi qu'un avant-projet sommaire d'aménagement du site retenu et à arrêter les conditions de la consultation d'un ou plusieurs prestataires, participer aux réunions du comité de pilotage commun aux deux lauréats et accompagner l'exécution des actions nécessaires (ex. : rencontres et ateliers avec les riverains...), procéder aux vérifications des disponibilités foncières des sites sur lesquels des aménagements sont projetés, procéder aux dépôts des demandes en vue de l'obtention des autorisations éventuellement nécessaires à la réalisation des projets, mobiliser autant que possible les crédits nécessaires en vue de la formalisation des opérations et accomplir les formalités administratives ainsi que celles préalables à la conception et la réalisation des aménagements paysagers. Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cet effet.

4- Sorties « nature » avec le CPIE.

Monsieur Boquet, Responsable de la commission Tourisme, présente un devis du CPIE d'un montant de 300.00 € pour un partenariat avec la commune de La Celle Dunoise pour la mise en place de sorties « nature » pendant la saison estivale 2021.

Quatre sorties sont programmées, à savoir :

le 8 juillet : Balade découverte de la biodiversité le long du ruisseau d'Isle après la cascade.

le 21 juillet : Nocturne bruits de la nuit et étoiles.

le 23 juillet : Ateliers dans le cadre ABC : oiseaux

le 24 août : Balade découverte de la biodiversité, landes humides.

Un prix symbolique de 3€ par personne sera demandé, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité est favorable aux sorties nature organisées avec le CPIE, autorise le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette affaire, dit que les recettes des inscriptions seront encaissées via la régie « Sports et activités pleine nature » créée au 1er juin 2021.

Questions Diverses

Manifestations estivales :

Madame Françoise Demonja annonce que le vide grenier se tiendra le 4 juillet sur le camping des Sillons. 53 exposants sont inscrits à ce jour.

Monsieur le Maire évoque le trail du « Gué des Buis » qui est organisé par l'UFOLEP le 10 juillet. Départ de la course à 16h00. Les organisateurs recherchent des signaleurs pour sécuriser la course. Madame Isabelle Evrard précise que dans le cadre de la course une animation pour les enfants est prévue à 16h30.

Monsieur le Maire annonce qu'il n'y aura pas de manifestations festives le 14 juillet à cause des restrictions sanitaires.

Madame Demonja évoque le marché nocturne du mercredi 28 juillet.

Monsieur le Maire parlant de la Fête municipale le samedi 31 et dimanche 1 août annonce que celle-ci se tiendra sur le parking de la salle des loisirs. Monsieur Didier Lamoureux précise qu'un branchement électrique forain est en cours d'installation sur le parking.

Madame Françoise Demonja évoque le concours de pêche pour enfants prévu dans le cadre de cette fête le samedi 31 et les jeux Intervillage qui auront lieu le dimanche 1 août.

Madame Arnela Salkanovic souligne l'ambiguïté de l'appellation « comité des fêtes » qui évoque une organisation communale, pour l'association sans lien formel avec la commune et sans financement de sa part qui organise la majorité des manifestations précitées.

Madame Isabelle Martini informe le conseil que des lectures de textes seront organisées en fin d'après-midi à la baignade pendant l'été. Des affiches de ces animations sont en cours de distribution.

Un certain nombre de concerts de musique auront lieu dans l'église cet été. 24 juillet, concert de musique espagnole avec guitare et voix. L'ensemble Gabriel se produira le 18 juillet à 17 heures. Deux concerts du Paris Symphonic Orchestra seront donnés les 11 et 17 août.

Deuxième tour des élections régionales et départementales le dimanche 27 juin, les tableaux de tenue de votes sont prêts.

Madame Demonja après lecture d'un compte rendu de bureau s'interroge sur les associations qui ont repris leurs activités dans la salle des loisirs sans demande préalable. Monsieur le Maire lui répond qu'un courrier sera envoyé aux associations leur rappelant les règles d'utilisation des salles communales.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h00.